

# swissuniversities

## swissuniversities

Effingerstrasse 15, Case Postale

3001 Berne

www.swissuniversities.ch

## Plaidoyer pour une réassociation de la Suisse au programme Erasmus+

**La solution transitoire comporte de nombreuses restrictions pour les hautes écoles suisses et n'est en ce sens pas satisfaisante. Au-delà, une non-association de la Suisse à Erasmus+ comporte des risques à long terme pour l'espace de formation, recherche et innovation suisse. swissuniversities plaide en conséquence en faveur d'une réassociation et de la reprise immédiate des négociations avec l'Union européenne.**

Alors que les négociations pour l'association de la Suisse au programme de l'Union européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport (Erasmus+) étaient en cours, elles ont été stoppées suite aux résultats de la votation suisse sur l'initiative « contre l'immigration de masse » du 9 février 2014 et la décision consécutive de la Commission européenne de traiter la Suisse comme pays tiers.

Une solution transitoire en faveur d'Erasmus+ sur le mode de l'ancienne participation indirecte et connue sous le nom de « Swiss-European Mobility Programme » (SEMP) a été adoptée par le Conseil fédéral en 2014 et a été reconduite depuis lors jusqu'en 2017. Il est prévu de prolonger la participation indirecte au programme européen dans le cadre du nouveau message pour les années 2018 à 2020 qui devrait être approuvé par le Conseil fédéral fin avril et soumis ensuite au Parlement.

Cette solution fournit une alternative pour le financement de la mobilité mais ne couvre pas tous les aspects du programme qui pourraient être ouverts à la Suisse en cas d'association. A l'heure des 30 ans du programme Erasmus et de la réassociation de la Suisse au programme Horizon 2020, swissuniversities souhaite rappeler l'importance d'encourager la mobilité pour les hautes écoles et souligne son attachement à une réassociation de la Suisse à Erasmus+.

*« En Suisse, plus de 90'000 personnes ont participé à Erasmus en 30 ans (étudiants et enseignants confondus). »*

**Compte tenu des enjeux de la mobilité, une non-association de la Suisse à Erasmus+ pénalise les hautes écoles suisses sur le long terme.**

*- La mobilité et la coopération sont des éléments fondamentaux de l'internationalisation des hautes écoles suisses. L'ouverture à la mobilité est en effet essentielle pour les hautes*

écoles et son impact va bien au-delà de la formation proprement dite et s'étend jusqu'à la recherche. D'une part, la mobilité contribue à former les futurs chercheurs et d'autre part les projets de coopération permettent un échange qui encourage les liens entre les hautes écoles nationales et européennes, une meilleure connaissance des partenaires et les possibilités de projets de recherche communs. Un renoncement à l'encouragement de la mobilité voire à l'association à Erasmus+ aurait ainsi un impact sur la place scientifique suisse qui perdrait en internationalité à court comme à long terme. La Suisse ne peut pas s'exposer à un tel risque.

- *Le programme Erasmus+ a un impact direct sur l'employabilité des étudiants ayant participé par ce biais à de tels échanges.* Grâce à ces échanges, les étudiants se dotent en effet non seulement de solides compétences disciplinaires et linguistiques mais aussi de compétences interculturelles et sociales très précieuses et recherchées sur le marché du travail globalisé d'aujourd'hui. Ainsi, les étudiants ayant bénéficié d'un échange Erasmus augmentent de plus de 40% leurs chances sur le marché du travail. Ils trouvent plus rapidement un poste et sont moins touchés par le chômage de longue durée.

**La solution transitoire n'offre qu'une réponse partielle et doit impérativement être limitée dans le temps car elle défavorise les hautes écoles suisses.**

- *Avec la solution transitoire, les hautes écoles suisses perdent en visibilité.* Les hautes écoles suisses ne figurent ainsi par exemple plus sur les listes de la Commission européenne ou des agences nationales étrangères en tant que destination pour des séjours de mobilité ou comme partenaire pour des projets de coopération. La Suisse doit donc organiser sa propre communication en parallèle pour être reconnue comme destination et mener des négociations pour chaque phase SEMP ainsi qu'avec chaque partenaire individuellement. En outre, les échanges et la coopération au niveau européen, financés par la solution transitoire suisse ou par des fonds de tiers, n'apparaissent plus dans les statistiques officielles de l'UE. En conséquence, les contributions des hautes écoles suisses, qu'elles soient de nature financière ou thématique, ne sont plus visibles. D'ailleurs, le nom Erasmus ne peut plus être utilisé par les hautes écoles suisses ou pour les mobilités suisses.

- *Avec la solution transitoire, les hautes écoles suisses perdent en influence.* En tant que pays partenaire, la Suisse ne peut plus participer aux organes officiels d'Erasmus+ (par ex. comité du programme, groupes de travail des agences nationales) et perd ainsi toute possibilité d'influer sur le développement des programmes actuel et futur.

- *Avec la solution transitoire, les hautes écoles suisses sont privées de l'accès à la dimension extra-européenne de la mobilité.* Les hautes écoles suisses ne disposent pas actuellement d'outil leur permettant d'égaliser la présence des hautes écoles européennes qui se positionnent en force dans les pays extra-européens. Les hautes écoles suisses ne peuvent ainsi pas bénéficier des possibilités d'échange international dépassant l'horizon européen, dans le cadre de « Capacity Buildings » (mise en place de capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur avec des institutions extra-européennes). La solution transitoire suisse ne propose pas d'offres dans ce domaine. Faute de financement, différentes hautes écoles intéressées ont dû renoncer à leur participation à un « Capacity Building ».

- *Avec la solution transitoire, les hautes écoles suisses ont un accès limité aux meilleures universités européennes.* Certains établissements d'enseignement supérieur européens ne

## swissuniversities

proposent en effet plus d'accès ; d'autres ont fortement réduit le nombre de places pour les étudiants suisses et ce, malgré les efforts importants déployés par les hautes écoles suisses. Cette perte qualitative est à mettre en relation avec l'argument selon lequel la mobilité a pu être maintenue en termes quantitatifs<sup>1</sup> – argument qui est du reste également difficilement recevable du fait que jusqu'en 2014, les chiffres de la mobilité étaient en augmentation constante et une stabilisation des chiffres pour l'année 2014-2015 témoigne surtout de l'arrêt de cette croissance.

- *La solution transitoire crée de nombreuses incertitudes et des lourdeurs administratives, qui ont des répercussions fâcheuses pour les hautes écoles suisses comme pour leurs partenaires européens.* Les hautes écoles suisses doivent en effet régler le double de mobilités (mobilité sortante et mobilité entrante) et le renouvellement des contrats de partenariats a représenté et représente encore une charge de travail considérable. L'incertitude engendrée au niveau des étudiants est également à prendre en considération : peuvent-ils participer à un échange, dans quelles conditions, etc. ? Autant d'incertitudes qui doivent être gérées et surmontées par les hautes écoles suisses. De là découlent des coûts indirects dans la gestion de la solution transitoire qui sont directement portés par les hautes écoles suisses. Au-delà, les institutions partenaires doivent suivre une voie spéciale, plus compliquée pour les deux parties, lorsqu'elles collaborent avec la Suisse. Cette voie spéciale est, sous certains aspects, aussi plus coûteuse, car les institutions partenaires européennes ne touchent pas les mêmes indemnités de l'UE pour les activités de mobilité en direction de la Suisse. Il se pourrait donc qu'à long terme les partenaires européens ne soient plus disposés à engager des coopérations avec la Suisse en dehors du programme européen d'éducation et de formation.

*« Jusqu'en 2014, les étudiants suisses possédaient un abonnement général pour les échanges européens. Désormais, nous faisons la queue aux guichets et devons négocier chaque billet un par un. »*

- *Avec la solution transitoire, les hautes écoles suisses ont un accès restreint aux instruments mis en place au niveau européen pour le développement de la mobilité européenne.* Afin de pouvoir poursuivre l'encouragement des mobilités, les hautes écoles suisses se doivent d'évoluer dans le même cadre de qualité que les institutions des pays qui participent au programme Erasmus+. Ce n'est pas le cas pour le moment. Un exemple: le programme de l'UE propose des cours de langue en ligne gratuits pour les étudiants en tant que soutien linguistique. Une offre de ce type serait très importante, surtout pour les plus petites hautes écoles suisses, car celles-ci manquent le plus souvent de moyens pour aider les étudiants dans leur préparation linguistique avant et pendant un séjour. L'UE propose aussi divers outils et diverses banques de données pour l'administration des mobilités. Ce sont des aides que la solution transitoire n'est pas en mesure d'offrir. Tout laisse d'ailleurs supposer qu'à l'avenir, les mobilités seront conclues exclusivement en ligne (« paperless Erasmus »). Si la non-association perdure, les défis en matière de compatibilité subsisteront et s'accroîtront.

- *Avec la solution transitoire, les hautes écoles suisses ne peuvent que partiellement développer des coopérations institutionnelles.* Erasmus+ soutient les coopérations des établissements d'enseignement supérieur dans le cadre des « partenariats stratégiques » (coopérations entre les établissements d'enseignement supérieur afin d'améliorer la qualité de

<sup>1</sup> « 1987-2017 : 30 ans Erasmus. Mobilité Erasmus en Suisse, Statistique 1992-2015 » ; Movetia, Février 2017. [https://www.movetia.ch/fileadmin/user\\_upload/Aktuell/30\\_ans\\_Erasmus\\_mobilite\\_C3%A9\\_Erasmus\\_en\\_Suisse\\_1992-2015.pdf](https://www.movetia.ch/fileadmin/user_upload/Aktuell/30_ans_Erasmus_mobilite_C3%A9_Erasmus_en_Suisse_1992-2015.pdf)

swissuniversities

l'enseignement) et des « alliances de la connaissance » (coopérations entre les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises afin d'encourager la capacité d'innovation et l'employabilité). Ces instruments de financement permettent aux établissements d'enseignement supérieur de développer des synergies utiles et de faciliter les projets transfrontaliers, notamment par l'élaboration de nouveaux programmes d'études, de modules, de MOOCs et de modules de formation et par le développement et l'implantation de nouvelles méthodes d'enseignement et d'apprentissage. Il n'y a pas d'exemples concrets de projets de coopération encouragés sous coordination suisse du fait que les hautes écoles suisses, en tant que pays partenaire, ne peuvent pas diriger de projets mais seulement y participer avec des restrictions.

Les hautes écoles suisses ne peuvent pas diriger pareils projets et leur participation avec le statut de pays partenaire comporte des risques pour les autres partenaires. En effet, la participation des institutions suisses doit apporter une plus-value substantielle pour le projet, faute de quoi c'est le financement pour l'ensemble du projet qui est refusé. Or, les critères autour de la notion de « substantiel » sont souvent sujets à interprétation et de ce fait difficiles à remplir. Les activités proposées sont aussi fortement limitées pour les hautes écoles suisses. La solution transitoire suisse ne propose pas de remplacement complet à ces projets de coopération.

**En conclusion, au vu des enjeux que représente la mobilité pour les hautes écoles suisses et des limites de la solution transitoire, swissuniversities appelle à une reprise immédiate des négociations avec la Commission européenne afin de permettre une association de la Suisse le plus tôt possible et au plus tard pour le prochain programme cadre pour l'éducation et la formation.** Ces négociations devront permettre de trouver des solutions novatrices et favorables financièrement à la Suisse afin que les conditions de participation soient acceptables. Dans ce sens, une réassociation de la Suisse ne pourra pas se faire à la charge des hautes écoles ou d'éventuelles coupures sur le budget FRI.